

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 Novembre 2017**

L'An Deux Mille dix-sept le vingt-trois novembre, à dix-huit heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Eric PICARD, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominatif de l'ensemble des conseillers municipaux

Etaient présents : Mrs - PICARD Eric – PLAGNARD Pierre – BUSSETTI Claudine, LACAN Sylvie, BRIEU Yolande DRUON Francine, BOUCHENTOUF Abderrahim, FOURNIER Evelyne - CONQUET Denis

Absents excusés : – GIRBAL Roland – KRAUSS Catherine (qui a donné procuration à BOUCHENTOUF Abderahim, DEBLADIS Nicolas qui a donné procuration à PLAGNARD Pierre – SUDRES Roselyne qui a donné procuration à BRIEU Yolande - DUARTE Noémie qui a donné procuration à DRUON Francine - MOREIRA Anthony qui a donné procuration à BUSSETTI Claudine – BEZAYRIE Mathilde qui a donné procuration à FOURNIER Evelyne - POATY Rodrigue qui a donné procuration à PICARD Eric – HOIRET Isabelle qui a donné procuration à LACAN Sylvie – RICARD Guy qui a donné procuration à CONQUET Denis –

Etaient absents – VERDU Jean-Michel– VALETTE Lucie – AYRAL Robert – DELPERIE David – AUSSEIL Josiane – RUFFAT Jean Noël – PINTOR Vanessa – VERNEREY Christine

Secrétaire de séance : PLAGNARD Pierre

Le Maire constate :

Le quorum n'étant pas atteint (9 présents), le Maire informe l'Assemblée que la séance de ce jeudi ne peut délibérer.

Conformément à l'art L121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera de nouveau invité à délibérer le lundi 27 novembre 2017 à 18 heures. Une nouvelle convocation sera adressée à l'ensemble des conseillers municipaux, avec le même ordre du jour.

La séance est donc levée à 18h05.

Le secrétaire de séance